



INTRO

Premiers départs en retraite des "papy boomers", réforme du système de financement, lancement du PERP, ... la retraite est au cœur des préoccupations.

Dans ce contexte d'inquiétude générale, les actifs que nous avons interrogés soulignent les difficultés inhérentes à la préparation de leur future vie de retraité, et pointent l'absence d'assistance en la matière. Une inquiétude qui surgit désormais dès 40-45 ans, avec en premier lieu la crainte d'une baisse du niveau de vie brutale lors du passage à la retraite. Viennent ensuite les questions liées à l'âge du départ en retraite et à l'occupation de ce nouveau temps de vie.

Forte de ce constat et de son expérience en matière d'emploi et d'accompagnement, Mondial Assistance France propose aujourd'hui un ensemble de services d'informations et d'aide à la réflexion innovant, complet et personnalisé : l'Aide à la Préparation de la Retraite.

Le pôle Retraite de Mondial Assistance France vous invite à découvrir les différents volets de cet accompagnement qui permet aux actifs et futurs retraités d'envisager sereinement et concrètement leur avenir :

p.05, Service Info Retraite

p.07, Estimation Approfondie des Revenus

p.11, Service Info Retraite

p.13, Estimation Rapide des Revenus

p.15, Construction d'un Projet de Retraite

p.19, Construction d'un Projet de Retraite



Service Info Retraite

"Pôle Retraite de Mondial Assistance, Valérie, bonjour...", c'est le premier appel de la matinée pour la conseillère retraite. "Bonjour Madame, Monsieur D. à l'appareil. Mon conseiller bancaire m'a donné un document présentant votre service d'informations... C'est une excellente initiative. J'ai pensé que vous pourriez me fournir quelques éclaircissements à propos du départ en retraite anticipé".

Monsieur D., qui a commencé à travailler à 14 ans dans l'imprimerie, s'intéresse à la question, mais ces derniers temps il a entendu tellement d'informations contradictoires qu'il ne sait plus trop quoi penser... "Je voudrais savoir s'il est possible, oui ou non, de partir à la retraite avant l'âge de 60 ans quand on a commencé à travailler très jeune?". A partir de là, le dialogue s'instaure. Quelques questions-réponses plus tard – sur le nombre de trimestres validés par la Sécurité sociale, l'existence ou non de périodes de longue maladie ou de chômage, etc. –, Valérie consulte sa base de données et donne immédiatement le renseignement: dans un an et demi, il remplira toutes les conditions requises pour prendre une retraite anticipée. "Et bien méritée", ajoute gaiement Monsieur D., ravi de

cette bonne nouvelle. Sa femme, qui se languit tant de sa Bretagne natale, va pouvoir mettre à exécution ses projets un peu plus tôt que prévu.

Valérie lui indique ensuite les démarches à effectuer. "Vous devrez tout d'abord adresser une demande d'attestation de départ anticipé au titre des carrières longues auprès de la CNAVTS (Caisse nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés), qui est le seul organisme compétent pour valider l'accord. Il vous suffira alors d'adresser une copie de cette attestation aux organismes de retraite complémentaire, ARRCO et AGIRC, pour pouvoir également prétendre à une retraite avant 60 ans auprès de ces institutions...".

Monsieur D. profite de pouvoir parler avec une conseillère retraite pour lui poser une autre question: "J'ai récemment souscrit un Plan d'Épargne Retraite Populaire, mais je me demande si j'ai bien fait. Quelles sont les déductions fiscales prévues?". Valérie connaît bien le sujet, c'est une question qu'on lui pose assez souvent. "Les cotisations versées sur un PERP sont déductibles des revenus dans la limite de 10 % du plafond de la Sécurité sociale, soit 2971 euros pour 2004 ...", précise-t-elle. "Ces déductions interviennent après les abattements habituels de 10 et 20 % du foyer, dans la limite de l'enveloppe fiscale... Avez-vous une autre question?". "Non, c'est parfait, j'ai pris des notes, merci pour vos explications très claires". Monsieur D. a bien fait d'appeler, le coup de fil a été doublement fructueux...



Estimation Approfondie des Revenus

Monsieur L. est en ligne avec Abdel, conseiller retraite, qui procède à la reconstitution détaillée de sa carrière pour réaliser une estimation approfondie de sa pension de retraite. Il en est encore loin, mais il a déjà des projets, notamment celui de s'installer avec sa femme en Italie, près de Sienne, dans la région d'origine de sa belle-famille. Il a besoin d'étudier à l'avance les différentes possibilités d'âge de départ car, explique-t-il, son niveau de vie à la retraite et la réalisation de ses projets en dépendront. Aujourd'hui, comme convenu il y a 15 jours, c'est Abdel qui a appelé Monsieur L. Lors du premier contact téléphonique, le conseiller retraite lui avait demandé de rassembler ses bulletins de salaire, un relevé de carrière - pour vérifier que les périodes accomplies ont bien été prises en compte par la Sécurité Sociale - et les relevés de points des caisses de retraite complémentaire.

Abdel, qui travaille chez Mondial Assistance depuis plus de 12 ans, a de l'expérience et du dynamisme à revendre. Il a rejoint le pôle Retraite lors du lancement du service. Un rapide coup d'œil à son écran lui indique

les quelques données dont il dispose déjà dans son ordinateur. Un an de service militaire, instituteur puis professeur des écoles depuis 19 ans... L'entretien va durer environ une heure. Avec l'aide de son logiciel, le conseiller retraite va pouvoir facilement réaliser des simulations précises des futurs revenus du bénéficiaire pour des départs à la retraite fixés entre 56 et 65 ans.

"Vous avez pu retrouver tous les éléments évoqués lors de notre premier entretien?... Parfait. Dans un premier temps, je vous donnerai des informations par téléphone, mais vous les retrouverez noir sur blanc dans un document de synthèse envoyé à votre domicile", prévient Abdel. "Vous pourrez ainsi en parler tranquillement avec votre épouse...". Satisfait mais pressé de savoir, Monsieur L. se lance : "je travaille depuis 1985, si je pars à la retraite à l'âge de 60 ans, soit en 2024, quel serait le montant de ma retraite?"... "Vous êtes né en 1964, par conséquent, pour bénéficier du taux plein, vous devez acquérir au minimum 164 trimestres, tous régimes confondus... Comme vous envisagez de liquider votre retraite à 60 ans, c'est-à-dire avant l'âge légal d'ouverture des droits fixé à 65 ans, vous n'aurez pas le nombre de trimestres suffisant.

Votre pension sera donc affectée d'une décote de 1,25 % par trimestre manquant", explique en préambule le conseiller retraite qui calcule en même temps la décote totale de la pension.

Comparatif / Date de départ en retraite pour Monsieur LAURENT

Le comparatif est réalisé de 63 à 65 ans.

Départ en retraite à ...	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans
Départ en retraite en ...	2022	2023	2024	2025	2026
Durée d'assurance (trimestres)	147	151	155	159	163
Pensions brutes					
— Dernier revenu brut mensuel (1)	2 083 €	2 083 €	2 083 €	2 083 €	2 083 €
⊕ Pension de retraite brute (2)	1 075 €	1 080 €	1 405 €	1 523 €	1 640 €
— Taux de remplacement brut (2/1)	51,61 %	51,85 %	67,45 %	73,12 %	78,73 %
Pensions nettes					
— Dernier revenu net mensuel (4)	1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €
⊕ Pension de retraite nette (5)	1 003 €	1 008 €	1 311 €	1 421 €	1 535 €
— Taux de remplacement net (5/4)	61,72 %	62,03 %	80,68 %	87,45 %	94,46 %

En quelques minutes, il est à même d'indiquer à Monsieur L. le montant de la pension de retraite auquel il pourra alors prétendre: "si vous quittez l'enseignement à l'âge de 60 ans, vous toucherez la somme de 1311 euros nets par mois".

Le conseiller retraite lui propose ensuite d'envisager différentes possibilités d'âge de départ à la retraite pour qu'il ait toutes les données en mains avant de choisir. "Si vous décidez de partir à la retraite à 62 ans, vous toucherez une pension mensuelle de 1535 euros nets, soit 224 euros nets en plus par mois... Pour un départ à 65 ans, votre pension s'élèverait à 1640 euros nets par mois...". A l'autre bout du fil, Monsieur L. prend en note les trois chiffres. Des chiffres qui, juxtaposés, mettent bien en évidence l'importance de certaines années de cotisation supplémentaires et qui le font déjà réfléchir... "Vous retrouverez le détail de tous les montants possibles en fonction des hypothèses de départ, année par année, dans le dossier que je vais vous adresser par courrier", rappelle Abdel. "Un graphique vous permettra même de visualiser la couverture de vos revenus d'activité par le montant des prestations retraite perçues en fonction de votre âge de départ...".

Monsieur L. est un peu déçu, il ne pensait pas que l'écart en termes de revenus entre un départ à 60 ans et à 62 ans serait aussi grand. "Je vais envisager les différents scénarii avec ma femme, mais il me semble plus raisonnable de retarder mon départ de 2 ans...", pense-t-il tout haut. Avant de raccrocher, Abdel lui rappelle que, le moment venu, il pourra recontacter Mondial Assistance. Le pôle Retraite lui donnera les coordonnées de l'organisme qui se chargera de constituer son dossier de retraite définitif. A priori, ce sera en 2026, et non pas en 2024...



Service Info Retraite

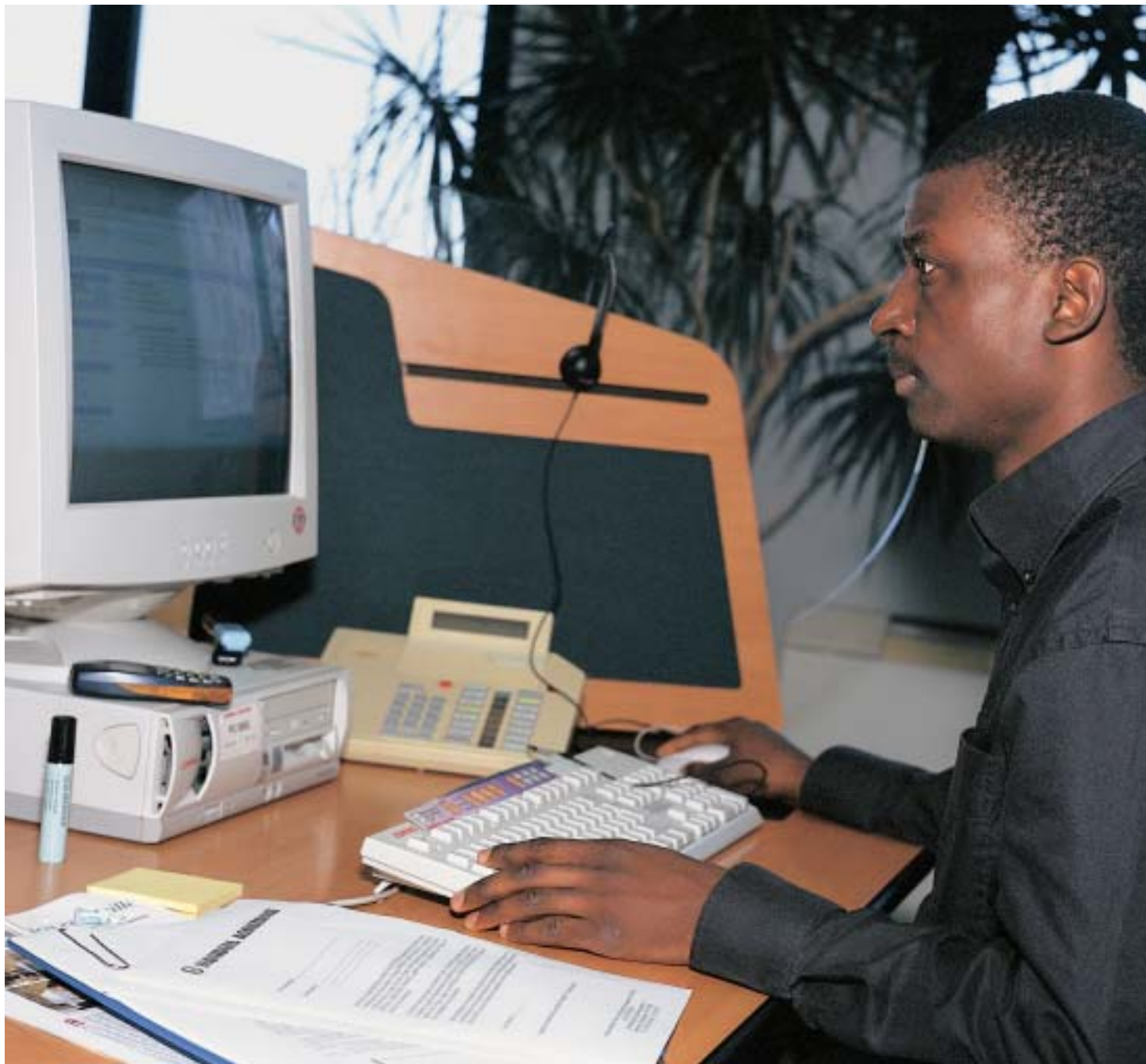
10h20, un appel confus sur la pension de réversion après décès du conjoint. Ce n'est pas le premier appel sur le sujet pour les conseillers retraite de Mondial Assistance... Cette disposition a en effet subi récemment des modifications sensibles et les demandes d'informations sur les nouvelles conditions d'attribution sont nombreuses depuis quelques mois. Sans perdre de temps, Valérie s'enquiert : "Sur quels régimes souhaitez-vous être informée?". Le mari de Madame R. ayant fait une carrière de comptable dans différentes PME, c'est du régime général des salariés du secteur privé qu'il s'agit.

A 52 ans, veuve depuis six mois, Madame R. connaît pour la première fois de sa vie de vraies difficultés financières. Elle n'a jamais travaillé pour élever ses cinq enfants et sa situation matérielle a brutalement changé. Les grands sont tirés d'affaire, mais le dernier vient juste de commencer des études de droit. La réforme sur les conditions de versement de la pension de réversion lui a redonné un peu confiance. "Pourriez-vous me dire si je peux bénéficier de celle de mon mari car je n'ai plus de revenus?".

Sensible à sa détresse, Valérie la rassure et lui explique ce à quoi elle peut prétendre : "A compter du 1er juillet

2005, la condition d'âge nécessaire à l'obtention d'une pension de réversion, actuellement fixée à 55 ans, sera abaissée à 52 ans. Vous y aurez donc droit, à condition cependant que vos ressources personnelles ne dépassent pas 15 828,20 euros par an... En attendant, vous pouvez adresser une demande d'allocation de veuvage auprès de la dernière caisse d'assurance vieillesse à laquelle votre mari a cotisé...". Inquiète, Madame R. la coupe pour lui demander son montant mensuel. "519,46 euros, mais les versements sont rétroactifs quand les demandes sont effectuées moins d'un an après le décès. Vous percevrez par conséquent cette allocation depuis la mort de votre époux", répond gentiment Valérie. Voilà qui devrait permettre à la famille de tenir jusqu'en juillet... Seul problème : Madame R. n'a pas les coordonnées de la caisse et ne sait comment les retrouver, elle connaît seulement l'adresse de la dernière entreprise où a travaillé son époux... Mais cette information suffit à Valérie pour lui donner les renseignements dont elle a besoin : les coordonnées du CICAS (Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale) le plus proche de chez elle qui pourra l'aider dans sa démarche et celles de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de sa région qui traitera sa demande et lui versera l'allocation de veuvage.

Presque un jeu d'enfants pour la conseillère retraite qui dispose de la base d'informations (juridiques, fiscales et pratiques), développée par l'équipe et mise à jour quotidiennement...



Estimation Rapide des Revenus

Premier contact entre Pambu, une voix chantante mais la rigueur même, et Madame M. qui s'inquiète pour son niveau de vie dans quelques années. Son PERP lui donne accès aux services Retraite de Mondial Assistance. Ce qu'elle souhaite : connaître à peu près le montant de sa future retraite dans l'hypothèse où elle s'arrêterait de travailler à 60 ans. Grâce à une simulation simplifiée, rapide et immédiate - en 20 mn par téléphone - le service d'estimation des revenus va lui donner une première idée de ce qui l'attend...

"Quand envisagez-vous de prendre votre retraite? Souhaitez-vous une analyse pour une date de départ précise?"... "Oui, en mai 2009, j'ai calculé que j'aurai suffisamment cotisé à cette date". A partir de là, Pambu a besoin de quelques informations pour faire une évaluation la plus réaliste possible : les différents emplois occupés, à quelles dates, et un ordre de grandeur de ses salaires. Madame M. qui a préparé l'entretien, lui indique qu'elle est pharmacienne, qu'elle a exercé tout d'abord en tant que salariée entre mai 1972 et août 1979 avant de créer sa propre pharmacie et lui donne le montant de ses salaires à quelques dates-clés : en 1972, en août 1979, la première année de son installation et aujourd'hui. "Encore une question : étiez-vous payée sur 12 mois ou plus?... Et pour finir, connaissez-vous le nombre de points que vous avez acquis jusqu'à maintenant?... Non? Ce n'est pas grave, ces renseignements

nous suffisent pour vous fournir une première estimation du taux de remplacement auquel vous pourrez prétendre à la date de votre départ en retraite... Toutefois si vous retrouvez l'information, vous pouvez nous recontacter dans un délai de trois mois pour modifier les données... Ne vous inquiétez pas, ce sera très rapide".

Le logiciel utilisé par Pambu, spécialement aménagé pour Mondial Assistance à partir d'un progiciel de gestion de patrimoine et de fortune, offre de larges possibilités : il permet de décomposer la pension, d'indiquer quel organisme la versera, à quel taux, etc. Pour les pharmaciens par exemple, Pambu peut préciser les différentes classes de cotisations de retraite choisies durant les différentes périodes de leur carrière : l'estimation y gagne beaucoup en précision. Quelques minutes suffisent pour annoncer le "verdict" à Madame M. qui peut aussitôt mesurer l'écart avec ses revenus actuels : "votre pension de retraite mensuelle nette s'élèverait à 2767 euros sur 12 mois, soit un taux de remplacement de 44 %". En clair, si Madame M. ne prend pas les dispositions nécessaires, son niveau de vie va s'en ressentir. Il n'y a pas de temps à perdre, pense-t-elle en raccrochant. Elle appellera dès demain son conseiller financier pour lui en parler...



Construction d'un Projet de Retraite

Il est 17h00. Frédérique décroche son téléphone, elle a maintenant un rendez-vous avec un bénéficiaire qu'elle accompagne depuis quelques mois dans la construction de son projet de retraite. "Bonjour, j'attendais un peu votre appel...", répond Monsieur G., plus à l'aise qu'il y a trois mois. A 50 ans, il est à la retraite depuis bientôt un an. Ancien officier de Marine, forcément amoureux de la mer, il a quitté Paris pour s'installer dans le Finistère dans sa maison de famille et profiter pleinement de sa nouvelle vie. Après 6 mois passés à faire des travaux d'aménagement dans la salle de bains et à naviguer avec des amis d'enfance, Monsieur G. s'est senti un peu désemparé. C'est un de ses fils qui lui a conseillé de contacter Mondial Assistance pour bénéficier de la prestation "Construire mon Projet de Retraite", proposée par sa caisse de retraite. Il ne manquait pas d'idées,

mais sa réflexion ne débouchait sur rien de concret. Perte d'identité sociale? Sentiment d'inutilité? Rupture trop brutale avec son milieu et sa région? Peut-être un peu tout cela... Une chose est sûre, après une vie à la fois active et structurée, Monsieur G. s'est trouvé livré à lui-même, avec beaucoup de temps libre et pas de vrai projet de vie.

Lors de son premier appel, la conseillère emploi-retraite lui avait présenté cette prestation - ponctuée d'entretiens téléphoniques réguliers répartis sur 6 mois - et posé quelques questions sur sa situation actuelle. Et lui s'était borné à lui expliquer qu'il avait coupé les liens avec ses collègues et sa ville pour faire son deuil et qu'il commençait à reprendre contact. Mais Frédérique avait compris : la transition avait été rude, surtout pour quelqu'un qui avait toujours privilégié son métier et souvent mis sa vie personnelle entre parenthèses... Depuis, ils ont bien progressé ensemble.

Aujourd'hui, elle le rappelle pour faire le point sur ses réponses au questionnaire intitulé "Projet Retraite : votre réflexion". "J'ai rempli le document assez facilement, cela m'a même fait du bien, je me suis souvenu de tout ce que j'avais fait et des aspects positifs de ma carrière!", avoue monsieur G. "Un bon point, note-t-elle.



Le fait de revivre les événements passés, de s'arrêter et de regarder en arrière permet de passer à autre chose". C'est une étape indispensable pour pouvoir construire de nouveaux projets. Monsieur G. a d'ailleurs commencé à s'activer. "J'ai pris contact avec des associations locales et noué quelques relations intéressantes, je crois... Je me suis aussi décidé à donner des conférences 1 à 2 fois par mois à l'Ecole Navale et je suis des cours d'initiation à Internet à la médiathèque de Plougastel", énumère-t-il. "Mais ça ne me satisfait pas complètement. J'aimerais bien me perfectionner, apprendre quelque chose de nouveau... peut-être en reprenant une formation universitaire en histoire...". Pour l'aider dans sa réflexion, la conseillère emploi-retraite revient sur quelques points qui lui semblent difficilement compatibles : "lorsque je lis vos réponses au questionnaire, vous envisagez une formation, mais vous avez décidé de consacrer plus de temps à votre famille, vous allez à l'Ecole Navale et vous souhaitez garder la maîtrise de votre temps. Or le rythme de la Fac est assez contraignant, qu'en pensez-vous?". La remarque de Frédérique est judicieuse. "Une formation sous la forme d'un cycle de conférences, par exemple, vous conviendrait peut-être mieux. Cette formule aurait l'avantage de ne pas vous obliger à vous engager pendant des périodes trop longues et de vous laisser plus de temps pour vos autres activités...". Monsieur G. a le déclic, il sait que l'Université de Brest, située à une

dizaine de kilomètres de chez lui, offre cette possibilité, mais il n'y avait pas pensé... Il va vite se renseigner pour ne pas rater la première conférence. Les deux derniers entretiens, de 2 heures chacun, ont été fructueux. Monsieur G. peut passer à la deuxième étape de construction de son projet de retraite. "Je vais vous faire parvenir par courrier un second document intitulé "Projet Retraite : votre élaboration". Il vous servira de fil conducteur pour préciser votre projet... Nous vous proposerons aussi de réaliser une analyse graphologique qui viendra enrichir votre réflexion sur vous... Une fois votre projet bien défini, nous le validerons ensemble et nous mettrons au point un plan d'actions adapté". En quelques mois, Frédérique a observé un net changement dans le comportement de Monsieur G. Il est beaucoup plus motivé et prend les choses en mains, tout simplement parce qu'il commence maintenant à cerner son projet...



Construction d'un Projet de Retraite

"Service retraite, Mondial Assistance, bonjour...". C'est le premier appel d'un bénéficiaire souhaitant utiliser le service d'aide à la préparation de la retraite, un service un peu à part qui permet de se construire un projet pour la retraite.

"... J'ai 53 ans, je suis encore en poste mais j'ai un droit ouvert à la retraite puisque j'ai 15 ans de service et 3 enfants, j'aimerais partir à la retraite d'ici 1 an... C'est mon directeur des ressources humaines qui m'a signalé votre service...". Madame J. bénéficie, en effet, de cette prestation grâce à son employeur, une mairie de la région parisienne, qui l'offre à ses salariés les plus fidèles pour les aider à sauter le pas délicat de la retraite. "Je vais commencer par vous présenter le déroulement de la prestation, lors des prochains rendez-vous nous aborderons une première étape de bilan pour la construction de votre projet précédant les phases de réflexion et d'élaboration". Frédérique prend du temps pour présenter le déroulement du service, c'est un moment important qui va conditionner l'investissement et la motivation du bénéficiaire. "Ce service d'accompagnement vous permettra de construire un projet de retraite

personnalisé. La première étape est celle du bilan personnel et professionnel. Dans un second temps, la réflexion sera concentrée sur votre projet de retraite, quel qu'il soit : loisirs, bénévolat, développement d'une nouvelle activité professionnelle... Pour finir, nous validerons ensemble votre projet et mettrons en place un plan d'actions pour le mener à bien". Frédérique lui présente ensuite les modalités de cet accompagnement personnalisé : différents supports de réflexion lui seront envoyés par courrier et les entretiens de suivi seront fixés - en fonction de ses disponibilités - entre 9h et 18h tous les jours de la semaine.

Pleinement rassurée par le sérieux de la démarche et le professionnalisme de son interlocutrice, Madame J. n'hésite pas à poser des questions... "Combien de temps vais-je avoir pour remplir le premier questionnaire ? Je m'occupe actuellement de mon petit-fils, j'ai donc peu de temps libre...". "Pas de problème puisque nous fixons ensemble les rendez-vous téléphoniques...". Frédérique lui propose un premier entretien tenant compte de cette contrainte. Madame J. aura ainsi le temps de remplir le questionnaire qui lui parviendra dans deux ou trois jours. Un projet d'avenir... La voilà enthousiaste ! Six mois pour le mettre au point, c'est un bon délai...